

Association Sportive Automobile Francophone

Fédération reconnue par l'Exécutif
de la Fédération Wallonie-Bruxelles



PREAVIS

du 10 août 2018

Edité par l'Association Sportive Automobile Francophone (ASAF)

Editeur responsable : Bernard HAYEZ, rue de l'Île Dossai 12 à 5300 Sclayn

☎ 085/ 27.14.60 - Fax : 085/31.76.95



Suite à la proposition du G.T. Course de Côte, le Conseil d'Administration de l'A.S.A.F. a avalisé le changement du système d'attribution des points lors des épreuves de Course de Côte. Le nouveau système supprime le principe du cumul des points de la classe et du général pour le calcul des points au championnat, modifie le nombre de points obtenus lors des épreuves et supprime les classements par division qui n'avaient plus de raison d'être vu qu'ils n'étaient plus associés à un championnat et pris en considération lors des proclamations des résultats.

L'article 14 deviendra donc :

ART. 14. POINTS

14.1. Le classement général sera établi uniquement sur base des résultats obtenus aux classements généraux des différentes catégories reprises au championnat, selon le barème suivant :

1^{er} = 99 pts, 2^{ème} = 98 pts, 3^{ème} 97 pts, etc. A partir du 99^{ème} = 1 pt.

14.2. Le classement par classe sera établi uniquement sur base des résultats obtenus aux classements par classe des différentes classes reprises au championnat, selon le barème suivant :

1^{er} = 19 pts, 2^{ème} = 18 pts, 3^{ème} 17 pts, etc. jusqu'au 19^{ème} qui aura 1 pt.

Entrée en vigueur :

01 JANVIER 2019



Suite à la proposition de différents responsables affectés à l'approbation des règlements d'épreuves, le Conseil d'Administration de l'A.S.A.F. a avalisé la proposition d'imposer que les projets de règlements envoyés pour approbation n'utilisent plus de couleur. Le texte devra donc être entièrement en noir et le projet ne devra pas comporter de cadres de couleur.

L'article 3.1.6. du R.S.G. est donc complété comme suit :

Envoyer, par courriel, sous fichier "compatible Word", **texte intégralement en noir et sans cadres colorés**, son projet de règlement,

établi sur le dernier règlement type de la discipline, édité sur le site Internet de la Fédération (www.asaf.be) et comportant les logotypes de l'ASAF, de la CSAP d'appartenance et de l'ADEPS, la fiche d'homologation (si elle est nécessaire), ainsi que le timing détaillé de l'épreuve.

Entrée en vigueur :

01 SEPTEMBRE 2018

Katty BARIO
Secrétaire Général

Bernard HAYEZ
Président